



DÉCLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

04/09/2019 - RÉVISION F

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas-de-Calais agit pour connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel dans la région Hauts-de-France, principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais. En janvier 2019, l'association gère 104 sites pour une surface de 2373 hectares.

Conscient de son devoir de cohérence par rapport à son objet et ses activités, dans un souci d'exemplarité et de transparence vis à vis de ses partenaires mais aussi de la communauté, le Conservatoire s'engage dans une politique environnementale. Celle-ci s'applique à toutes les activités du Conservatoire (bureaux, gestion de sites, local technique).

Afin d'optimiser la mise en œuvre de cette politique environnementale, le Conservatoire d'espaces naturels a décidé de se doter depuis 2011 d'un système de management environnemental élaboré selon les exigences du règlement EMAS.

Cette politique vise à réduire notre impact environnemental.

Elle s'articule autour de 7 axes :

- Améliorer la gestion des déchets;
- Maîtriser la consommation d'énergie et de carburant ;
- Réduire nos émissions de polluants ;
- Respecter la réglementation et les autres exigences ;
- Adopter une consommation éco-responsable ;
- Sensibiliser le personnel à la démarche EMAS ;
- Faire connaître l'engagement EMAS à nos partenaires.

Elle vise également à maîtriser notre impact indirect en prenant en compte des aspects environnementaux comme critères dans les procédures d'achats et en sensibilisant nos prestataires.

À travers ces axes, nous avons pour but d'atteindre les objectifs et cibles définis dans le programme de management environnemental : améliorer le suivi des déchets, maîtriser la consommation de papier, réduire les rejets dans l'environnement, améliorer nos achats...

EMAS est une démarche d'amélioration continue. Cela nous incite à revoir sans cesse notre système et nos objectifs afin d'atteindre un haut niveau de maîtrise de nos impacts.

Je m'engage personnellement, en tant que Président du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, à mettre tout en œuvre pour respecter nos engagements et confie au Directeur le suivi de cette politique.

Chacun doit participer au déploiement de cette politique dans le cadre de ses attributions et de ses compétences.

La personne chargée de l'écoresponsabilité a pour mission de mettre en œuvre cette politique dans le cadre du système de management environnemental. Elle aura à rendre compte de la mise en place de cette démarche et de sa bonne application lors de la revue de direction annuelle.

Lillers, le 04 septembre 2019

Luc Barbier
Président du CEN

Vincent Santune
Directeur du CEN